

PARTICIPEZ AU RANDORAID SFR



Photographie © Corbis.

randoraid  

Dimanche 23 Mars 2008

Informations et renseignements : <http://www.srr.fr>

ILOP EVENEMENT : 02 62 29 06 03 - info@reunionsports.com

Fournisseurs officiels



PARTICIPEZ AU RANDORAI SFR

Nom de l'équipe :

Catégorie **GRAND PUBLIC** Catégorie **ETUDIANTS**

Homme Femme Mixte (au moins 1 femme en course) Entreprise

CHEF D'EQUIPE

NOM : PRENOM :

TEL : E-Mail :

ADRESSE :

CP : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : HOMME FEMME

TAILLE DU TEE SHIRT : S M L XL XXL

EQUIPIER N°2

NOM : PRENOM :

TEL : E-Mail :

ADRESSE :

CP : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : HOMME FEMME

TAILLE DU TEE SHIRT : S M L XL XXL

EQUIPIER N°3

NOM : PRENOM :

TEL : E-Mail :

ADRESSE :

CP : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : HOMME FEMME

TAILLE DU TEE SHIRT : S M L XL XXL

EQUIPIER N°4

NOM : PRENOM :

TEL : E-Mail :

ADRESSE :

CP : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : HOMME FEMME

TAILLE DU TEE SHIRT : S M L XL XXL

Modalités d'inscription

Bulletin d'inscription à renvoyer à ILOP EVENEMENT accompagné du règlement de l'inscription à l'ordre de ILOP et des pièces suivantes :

Pour les ETUDIANTS : 1 copie de la licence FFSU à jour

Pour les LICENCIÉS TRIATHLON : 1 copie de la licence TRIATHLON à jour

Pour les NON LICENCIÉS : 1 certificat médical MULTISPORTS impérativement et une attestation Responsabilité Civile.

TARIFS : Etudiants 10€ par pers. Grand Public 15€ par pers.

Date limite d'inscription : 18 mars 2008 (dossiers complets uniquement)

ILOP Evénement 31, rue Eudoxie Nonge - Apt 104 - 97490 Sainte-Clotilde

Tel : 0262 29 06 03 - Fax : 0262 29 62 05 - Mel : info@reunionsports.com

REGLEMENT 2008

PARTICIPEZ AU

RANDORAID SFR

ARTICLE I - ORGANISATION

1 - La Fédération Française du Sport Universitaire, en association avec Community S.A / Pôle Saga Events et SFR, lance le Championnat de France de Rando-Raid SFR-FF Sport U. Le Comité National d'Organisation (C.N.O) a été créée au sein de la FF Sport U pour manager l'ensemble des épreuves. Ce Championnat de France s'articule autour de 11 sélectives académiques qui aboutiront à la Finale Nationale du Championnat de France de Rando-Raid SFR-FF Sport U, en 2007.

2 - A la Réunion, ILOP Evénement est l'organisateur. La Ligue de Triathlon est l'autorité sportive compétente pour la validation du dossier

3 - Les inscriptions et l'information des coureurs sont gérées par ILOP EVENEMENT.

4 - 11 Sélectives académiques seront organisées en 2008.

Chaque épreuve se déroule sur 1 journée.

Calendrier :

- 11 Sélectives entre le 23 mars et le 25 mai 2008

- 1 Finale les 14 et 15 juin 2008

5 - Le règlement est identique pour toutes les Sélectives académiques.

6 - A la Réunion, la sélective académique sera jumelée avec une épreuve destinée au Grand Public.

ARTICLE II - CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Championnat de France de Rando-Raid SFR-FF Sport U se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées.

Ce règlement pourra être complété et les équipes inscrites en seront informées. Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par l'organisateur (ILOP EVENEMENT), la FF Sport U, Community S.A / Pôle Saga Events et SFR des images et des photos faites sur l'opération. Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel (et pour les parties VTT sur des routes ouvertes à la circulation), telles qu'elles sont proposées dans le cadre d'une épreuve du Championnat de France de Rando-Raid SFR-FF Sport U.

ARTICLE III - PROGRAMME GÉNÉRAL DES ÉPREUVES

- Le 23 mars

- 6 heures : Vérification

- 8 heures : COURSE.

ARTICLE IV - LES EQUIPES

1 - Les équipes sont composées de 4 personnes : 3 personnes en course et 1 assistant / remplaçant.

Pour le classement mixte, une femme au minimum devra être en toujours en course sur les 3 sections

Pour le classement entreprise : au moins 2 salariés de la même entreprise sur présentation d'un justificatif

Pour le classement étudiant les 4 membres de l'équipe doivent être obligatoirement licenciés à la FF Sport U ou affilié à l'Université

Une équipe universitaire peut participer à plusieurs Sélectives. Elle doit obligatoirement conserver le même nom d'équipe pour chaque inscription. La composition de l'équipe peut être modifiée d'une Sélective à l'autre, ainsi que pour la Finale, dans la limite de six Nom - Prénom associé à un N° de Licence FF Sport U au global de la saison. Les personnes inscrites dans cette équipe ne peuvent pas apparaître dans une autre équipe.

Pour les étudiants, une équipe est constituée par des étudiants d'une même composantes Universitaires ou Associations Sportives.

Il ne peut y avoir que 3 personnes en course à la fois. L'assistant / remplaçant peut intervenir à chaque changement de section (sur l'aire d'assistance) pour remplacer 1 des membres de l'équipe. Le membre de l'équipe remplacé devient assistant à son tour, et peut réintégrer l'équipe dès le changement de section suivant pour remplacer un coéquipier ou une coéquipière.

Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Chaque équipe nomme un capitaine responsable de l'équipe.

2 - Les concurrents doivent fournir à l'organisation une photocopie de leur carte FF sport U de l'année en cours ou un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités du Rando-Raid SFR datant de moins d'un an. Pour les mineurs une décharge de responsabilité avec autorisation de soins signée par les parents ou le responsable légal doit être fournie à l'organisation. L'âge minimum pour participer aux Rando- Raid SFR est de 16 ans .

Chaque équipe doit comprendre au minimum deux personnes majeures dont une toujours en course.

3 - Assurances : Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile (comprise dans la licence FF Sport U). Il est aussi conseillé d'être en possession d'une assurance individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation aux épreuves du Championnat de France de Rando-Raid SFR-FF Sport U 2008 et à l'épreuve ouverte à La Réunion. Il est en de même pour les équipes dites «Grand Public»

4 - Les participants doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course, l'organisation se réservant le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

ARTICLE V - L'ASSISTANCE

1/ - Chaque équipe doit disposer d'un assistant / remplaçant en charge du matériel et du ravitaillement de l'équipe.

Chaque équipe est entièrement responsable de son matériel déposé sur l'aire d'assistance ainsi que de son ravitaillement en eau et en vivres de course.

2/ - Toute assistance portée à une équipe en dehors de l'aire d'assistance, entraînera la disqualification de cette équipe.

ARTICLE VI - PRINCIPES ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE

1 - PRINCIPES

Le parcours de l'épreuve à la Réunion sera compris entre 45 et 60 km toutes disciplines confondues.

Les départs sont donnés en ligne.

Les équipes enchaînent sans interruption des sections en parcours pédestre, VTT et navigation (canoë, autre embarcation).

Des contrôles de passage obligatoires sont mis en place tout au long du parcours.

À chaque changement de section, les équipes peuvent intervertir les rôles entre l'un des équipiers en course et l'équipier assistant sur l'aire d'assistance autorisée.

2 - TEMPS DE COURSE

Il sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée.

3 - LES DÉPARTS

Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard et le tee shirt fourni par l'organisation. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.

4 - LES CONTRÔLES DE PASSAGE (CP)

Des contrôles de passage sont mis en place sur le parcours.

Chaque Contrôle de Passage manqué sur une section entraîne l'annulation de la section entière pour l'équipe

Les équipes doivent se présenter au complet et groupé à chaque CP et sont responsables de leurs cartons de pointage. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage ou de perte du carton de pointage sauf si l'organisation est en mesure de confirmer le passage de l'équipe après analyse des feuilles des contrôleurs.

La personne portant le carton de pointage doit le poinçonner spontanément à chaque CP.

5 - LES DISCIPLINES SPORTIVES

a) PARCOURS COURSE

b) PARCOURS VTT

c) PARCOURS NAVIGATION

REGLEMENT 2008

PARTICIPEZ AU

RANDORAI SFR

ARTICLE VII – CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

1 - LE CHRONOMETRAGE

Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes.

Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalisations éventuelles.

2 - LE CLASSEMENT

Classement Universitaire Homme / Classement Universitaire Mixte
Classement Universitaire Femme / Classement Grand Public Homme /
Classement Grand Public Femme / Classement Grand Public Mixte /
Classement Grand Public Entreprise

3 - LA REMISE DES PRIX

Chaque classement sera récompensé

4 – LES QUALIFICATIONS

Pour les universitaires, une équipe sera qualifiée pour la finale nationale.

Pour le classement général l'équipe vainqueur représentera SFR sur le Maho Raid SFR.

5 - LES RÉCLAMATIONS

Seules les réclamations écrites et signées par le chef d'équipe, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le Jury de Course statuera sur les réclamations.

La composition du Jury :

Le Directeur de Course

Le représentant officiel d'Ilop Evénement

ARTICLE VIII – L'EQUIPEMENT

1 - TENUE DE COURSE

Les concurrents d'une même équipe doivent courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible.

2 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Sur chaque road-book figure le matériel obligatoire à emmener pour la section.

À tout moment, cet équipement obligatoire peut être vérifié. Une équipe se verra refuser le départ si cet équipement n'est pas complet :

a) Par équipier en course : 1 VTT et un casque VTT pour les sections VTT.

Pour la navigation (fournis par l'organisation) : 1 gilet de sauvetage aux normes CE correctement attaché (fournis par l'organisateur).

Attention : l'organisation ne réparera pas vos VTT.

Voici le matériel minimum de réparation que nous vous conseillons de prévoir :

1 pompe - 1 nécessaire de réparation de crevaison - 1 dérive chaîne - 2 maillons rapides - 1 clef à molette - 1 jeu de câbles

3 - MATÉRIEL FOURNI PAR L'ORGANISATION

- Le matériel nécessaire pour la navigation : embarcation, gilet, casque et pagaie.

- Les road-book

- Les dossards

- Les tee shirts de course

ARTICLE IX - FORFAIT

Les déclarations de forfait doivent être exprimées au COL. Tout forfait exprimé 15 jours avant la course entraînera le remboursement des droits versés.

Pour tout forfait exprimé moins de 15 jours avant la course, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.

ARTICLE X – PENALITES ET ABANDONS

1 - PÉNALITÉS :

- Dossard non - visible : 15 minutes.

- Pointage non groupé : 15 minutes.

- Perte de dossard : 1 heure.

- Casque VTT manquant : disqualification

- Gilet de sauvetage manquant : disqualification

- Perte du carton de pointage : 1 h

- Abandon de détritus : mise hors course.

- Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course

- Assistance portée en l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée : mise hors course

- Infraction sur l'identité : mise hors course

2 - ABANDONS

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe.

Tout concurrent abandonnant ne devra pas rester seul : l'équipe doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Le non-respect de cette clause, qui impliquerait la non-assistance à personne en danger et/ou entraînerait des recherches inutiles, est sanctionné par le refus irrévocable d'engagement de l'équipe sur une autre édition de la course. Une équipe réduite à deux personnes peut continuer, mais sera hors classement.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation.

ARTICLE XI – DROITS D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Les droits d'engagement sont de :

1) 10 € par personne pour les équipes licenciés FF Sport U ; 15 € par personne pour les autres équipes

2) Ils comprennent :

- L'inscription à une Sélective académique ou à l'épreuve Grand Public

- Une partie du matériel (cf. Article VIII.3 - Matériel fourni par l'organisation).

- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve.

3) Chaque organisateur a la possibilité d'engager des équipes étudiantes étrangères licenciés dans leur pays.

**LU ET APPROUVE
SIGNATURE DU CHEF D'EQUIPE**

**VILLAGE DU PETIT
AVENTURIER**

**PLAGE DE L'HERMITAGE SUR LE SITE
D'ARRIVÉE, DERRIÈRE L'HÔTEL "LE RÉCIF"**

**ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE
GRATUITES POUR LES ENFANTS**

**Le Rando Raid SFR
avec la collaboration de**

**La
Bambusaie
du
Guillaume**

